



Lettre ouverte à Monsieur le DRFIP

Strasbourg le 23/02/2011

La réunion des agents des sites concernés par la fusion CDI-CDIF, Erstein, Molsheim, Sarre-Union, Wissembourg, organisée par les deux syndicats CGT-FIP et SNUI-SOLIDAIRES a permis de faire le point sur cette réforme mise en place depuis décembre 2007 pour Molsheim, Sarre-Union et Wissembourg et décembre 2008 pour Erstein.

Le témoignage des agents travaillant dans ces services a révélé un grand désarroi devant les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent.

I - L'accumulation de compétences

Les compétences à maîtriser : la fiscalité des personnes et la fiscalité des locaux sont deux métiers complètement différents, demandant chacun beaucoup de connaissances dans leur domaine. Il faut y ajouter la maîtrise des applications informatiques très différentes (et peu conviviale pour MAJIC).

Les services qui s'en sortent « le moins mal » sont ceux qui ont des ateliers fonciers où des agents sont dédiés de façon permanente aux travaux cadastraux (ils participent toutefois à la campagne IR). Encore faut-il avoir suffisamment de personnel pour pouvoir les constituer.

II- Un grave manque de formation

Il a été constaté un grave manque de formation pour pouvoir assumer cette hyper-compétence :

- formation de départ forcément théorique trop courte et donc superficielle. De plus les agents qui ont reçu la formation initiale ne sont souvent plus en poste.
- A part Molsheim, la fusion s'est faite sans apport d'agents du cadastre. La formation pratique n'a pu se faire qu'avec des tuteurs qui ont apporté une aide ponctuelle pendant un an. Il n'y a pas eu de relais par la hiérarchie et depuis les agents se débrouillent avec les moyens du bord.

Il a toujours été dit qu'il faut 2 ans pour former en service un agent de secteur foncier. Il est évident qu'on n'a pas donné aux agents de CDI-CDIF la formation nécessaire.

Ce manque de formation et d'encadrement compétent a eu des conséquences sur la qualité de la documentation cadastrale et sur le contentieux qui a pu en découler.

III- Les calendriers

Les calendriers IR, TF, TH qui se succèdent ou se chevauchent tout au long de l'année créent une situation d'urgence continuelle où l'on passe d'une échéance à l'autre sans pouvoir « souffler » pour se former, s'informer, s'organiser, anticiper, toutes choses absolument nécessaires au bon fonctionnement d'un service.

Au bout du compte, ce sont les travaux cadastraux qui passent en dernier si il reste du temps.

Mais si la relance des propriétaires n'est pas faite les évaluations manquent et la TH sort toujours avec des valeurs locatives d'attente ce qui n'était pas le but de la réforme.

IV- L'éclatement de la documentation cadastrale

L'éclatement de la documentation cadastrale entre déclarations professionnelles (CDIF) et déclarations habitation (SIP) rend la mise à jour des évaluations plus compliquée, un immeuble ne se découpant pas selon ses affectations mais formant un tout.

Pour la gestion des immeubles en copropriété, la collection des esquisses d'étage est restée au CDIF, les services fusionnés ne disposent que des esquisses à traiter dans le cadre d'une mise en copropriété ou d'une construction nouvelle. Or il est nécessaire de consulter les esquisses anciennes pour traiter certains contentieux de taxe foncière (surfaces, disposition des locaux) ou pour traiter une esquisse rectificative (connaître la situation antérieure).

V- Les suppressions d'emplois

Tous ces défauts sont bien sûr accentués par les suppressions d'emplois qui n'épargnent pas ces services déjà fragilisés et qui atteignent aujourd'hui la situation de faillite puisqu'ils ne peuvent plus assurer leurs missions : délestage d'extraits ou de CSP sur d'autres sites qui eux-mêmes n'arrivent plus à fournir, utilisation de vacataires, retard dans tous les travaux.

A titre d'exemple, cette année Erstein perd encore un poste d'agent C alors que des extraits sont délestés, que le seul agent issu du cadastre part en retraite et qu'il reste encore des agents à former. De plus un agent C est détaché à Sélestat et au 01/09/2011 il y aura un agent en disponibilité. Ce service est en phase d'asphyxie si rien n'est fait.

Le peu de personnel dont avaient été dotés ces services au moment de la fusion (sauf Sarre-Union qui ne reçut aucun agent pour la charge supplémentaire) a été repris par les suppressions d'emplois mais les travaux cadastraux et l'hyper-compétence sont restés.

Ce constat très négatif dont les agents souffrent au quotidien demande des prises de décision rapides quant à la gestion de ces services tant au niveau des moyens en personnel qu'au niveau de leur organisation.

Quant à l'avenir de la réforme, si dans l'absolu les agents concernés ne sont pas opposés au principe du rapprochement, le marasme quotidien et la confirmation des suppressions d'emplois dans les années à venir rendent inenvisageable la poursuite de la réforme CDI-CDIF.

Monsieur le Directeur, les petits CDI-CDIF sont à l'agonie.

Il est urgent que vous leur veniez en aide !